



Les entreprises acceptées par la CAEAR
ou ayant réalisé une demande d'acceptation

A l'attention de la direction

Fontenay-aux-Roses, le 10/03/2025

Objet : Mise à jour de documents CAEAR

Nos références : DSSN DIR 2025-0044

Affaire suivie par :

David ESTIVIE

01 46 54 71 42

caear@cea.fr

Madame, Monsieur,

Votre entreprise ou votre établissement est accepté ou a déposé une demande d'acceptation par la commission d'acceptation des entreprises d'assainissement radioactif et du démantèlement nucléaire (CAEAR).

Nous vous informons de la mise à jour des documents suivants relatifs à la CAEAR. Ils sont mis à votre disposition sur le site internet du CEA :

www.cea.fr/entreprises/Pages/fournisseurs/marches-assainissement-demantelement.aspx

- Procédure destinée à compléter le Questionnaire d'Évaluation Préliminaire (QEP) des entreprises d'assainissement radioactif et du démantèlement nucléaire, référencées RSSN-MAT-12-05 (I) ind.2 ;

Objet de la mise à jour : prise en compte de l'enquête de satisfaction des entreprises, clarification et simplification des éléments à transmettre

- Circulaire n°1 de la CAEAR : Procédure générale d'acceptation et de suivi des entreprises d'assainissement radioactif et du démantèlement nucléaire, référencées RSSN-MAT-12-00 (I) ind.2.

Objet principal de la mise à jour : la mise à jour de la circulaire n°1 de la CAEAR modifie les conditions de mise en AAR et de clôture des FAAC. Le délai maximum pour apporter la preuve de la mise en place effective des actions correctives proposées par l'entreprise après la date d'acceptation par le CEA des actions correctives dans le cadre d'une non-conformité majeure passe de 6 mois à 3 mois. L'entreprise doit désormais apporter la preuve formelle de la mise en place effective des actions correctives proposées dans le cadre d'une non-conformité mineure dans un délai maximum de 6 mois après la date d'acceptation par le CEA des actions correctives proposées.



La mise en application de ces deux procédures est immédiate.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Eric Gosset', is positioned above the printed name. The signature is stylized with a long horizontal stroke extending to the right.

Eric GOSSET

Directeur de la sécurité et de la sûreté nucléaire par intérim
Président de la Commission d'Acceptation des
Entreprises d'Assainissement Radioactif par intérim



Pièces jointes :

- Procédure destinée à compléter le Questionnaire d'Évaluation Préliminaire (QEP) des entreprises d'assainissement radioactif et du démantèlement nucléaire, référencées RSSN-MAT-12-05 (I) ind.2 ;
- Circulaire n°1 de la CAEAR : Procédure générale d'acceptation et de suivi des entreprises d'assainissement radioactif et du démantèlement nucléaire, référencées RSSN-MAT-12-00 (I) ind.2.